

0000866

**LES ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES
DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME
AU SENEGAL MUTATIONS TECHNOLOGIQUES
ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT
COMMUNICATION A LA CONFERENCE
INTERNATIONALES UR LES PECHES
RIMOUSKI 10-15 AOUT 1986**

par

Christian CIIACOUUD et Moustapha KEBE

RAPPORT INTERNE N° 112

LES ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES
DE LA PECHE ARTISANALE MARITIME AU SENEGAL
MUTATIONS TECHNOLOGIQUES ET POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

COMMUNIQUE PRESENTÉ A LA CONFERENCE INTERNATIONALE
SUR LES PECHEES
RIMOUSKI 10-15 AOUT 1986

Par

Christian CHABOUD (1)

Mustapha KEBE (2)

(1) Economiste de 1^{re} ORSTOM en poste au CRODT/ISRA BP 2241 DAKAR SENEGAL

(2) Economiste en poste au CRODT/ISRA BP 2241 DAKAR SENEGAL

La pêche artisanale sénégalaise débarque 160 000 tonnes de poisson sur un total national de 250 000 tonnes. Elle met en oeuvre un ensemble d'activités et d'agents économiques qui ne sont pas tous impliqués directement dans l'exploitation des ressources mais dont le rôle est indispensable à la production et à la valorisation des produits de la mer. Par le terme "filiale de la pêche artisanale" nous entendons l'ensemble des activités qui concourent à la production et à la valorisation du poisson. Etudier la pêche à travers sa filiale, c'est s'interdire d'isoler artificiellement des niveaux complémentaires, c'est comprendre la dynamique du système pêche à travers celle de l'ensemble des éléments qui le composent des relations qui existent entre ces niveaux.

Dans la communication qui va suivre, nous présenterons dans une première partie la filiale "pêche artisanale" au Sénégal; puis nous tenterons d'analyser la politique de planification de ce secteur sous les angles de son évolution et des contraintes qui pèsent sur elle.

1. - LA FILIERE PECHE ARTISANALE AU SENEGAL

1.- LES CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

Le littoral sénégalais représente 700 km de côtes de Saint-Louis au Cap Roxo. A l'exception de l'avancée basaltique du Cap-Vert, la Côte est sableuse. Des zones d'estuaire sont présentes au Sud: embouchures des fleuves Saloum et Casamance. Traditionnellement on distingue 5 grandes zones géographiques du Nord au Sud:

- La Grande-Côte de Saint-Louis à Kayar
- Le Cap-Vert
- La petite-Côte
- le Sine-Saloum
- La Casamance

Le plateau continental est la zone sur laquelle se concentrent les ressources exploitées par la pêche artisanale. Sur la Grande-Côte, l'isobathe des 200 m est relativement proche de la Côte, et le plateau est relativement peu étendu. Au niveau du Cap-Vert, il est très étroit pour s'élargir plus au Sud où il représente une surface considérable. La superficie totale comprise entre les isobathes 0 et 200 m est estimée à 1.000 KM² (REBERT, 1983). La zone exploitable par la pêche artisanale est représentée sur la figure 1 par l'aire, comprise entre la côte et l'isobathe 200 m.

Le milieu marin est caractérisé par deux saisons bien distinctes:

-entre mai et novembre les eaux chaudes du golfe de Guinée remontent le long du Sénégal. Durant cette période, la productivité des eaux est relativement faible.

-à partir de novembre, s'installe la saison froide dont le phénomène principal est la remontée d'eaux froides (Upwelling?), déclenchée par les vents alizés. Ces masses d'eau froide sont très riches en sels nutritifs permettant une forte augmentation de la biomasse végétale et animale.

Ces phénomènes saisonniers et leur ampleur conditionnent en grande partie la présence et l'abondance des espèces exploitées par la pêche artisanale.

Nous terminerons cette rapide description du milieu par une présentation des stocks haléutiques. Cinq grands groupes d'espèces sont présents (FONTANA, WEBER, 1982):

- Les stocks pélagiques côtiers qui évoluent en pleine eau ou en surface sur l'ensemble du plateau continental.
- Les stocks pélagiques hauturiers qui sont présents en dehors du plateau continental.
- Les stocks demersaux profonds (entre 100 et 200 m de profondeur).
- Les stocks estuariens

Parmi ces groupes d'espèces, la pêche artisanale exploite les stocks pélagiques et demersaux côtiers, ainsi que les stocks estuariens. Les conditions hydrologiques saisonnières conditionnent des migrations des stocks de poisson de vaste amplitude. Les variations de disponibilité de la ressource qui en découlent conditionnent à leur tour les fluctuations saisonnières de la pêche et les migrations des pêcheurs le long du littoral sénégalais.

2.- EXPLOITATION

2.1 APERÇU HISTORIQUE

Le secteur de la pêche maritime au Sénégal est intimement lié aux grandes périodes de l'histoire économique et sociale de la sénégalaise (CHAUVEAU, 1983). Depuis le milieu du XVI^{ème} siècle jusqu'à la fin du XVIII^{ème}, il est possible de repérer des tendances historiques notamment les innovations technologiques du XVIII^{ème} siècle (adoption de voile et de voiliers sur les pirogues monoxyles), la régression économique et la nouvelle

spécialisation technologique du XVIII^{ème} siècle (l'apogée de la traite des esclaves qui domine l'économie littorale mais aussi les rapports entre Etats et, au sein des Etats entre différents groupes sociaux) enfin la mise en place au cours du XIX^{ème} siècle des cadres économiques fondamentaux qui régissent encore la navigation et la pêche maritime.

L'analyse historique de la pêche maritime au Sénégal amène à reconsidérer certains présupposés couramment admis en particulier les caractères "traditionnel", "conservateur" et "informel" de la pêche piroguière. Elle souligne également les limites d'une vision trop "techniciste" et évolutionniste du développement (CHAUVEAU, 1983).

Face à l'introduction de nouveaux engins de pêche performants supposant de nouveaux rapports sociaux de production, face aux projets d'introduction de nouvelles embarcations radicalement différentes, face aux opérations d'encadrement dont elle est l'objet, il est probable que la pêche artisanale répondra en reflétant d'abord l'état des rapports sociaux, économiques et politiques globaux et de façon peut-être inattendue, eu égard aux projets explicites de développement. D'où la nécessité de comprendre le mode de fonctionnement historique de ce secteur avant de chercher à le transformer.

2.2.- COMMUNAUTÉS DE PÊCHEURS

Les pêcheurs opérant sur le littoral sénégalais se rattachent principalement à trois groupes ethniques: les wolof de Guet-Ndar (Saint-Louis), lebu du Cap-Vert et de la Petite-Côte et nyominka des îles du Saloum.

De tous les pêcheurs sénégalais seuls les guet-ndariens tirent la totalité de leurs revenus de la pêche. Au sein des autres communautés, la plupart des pêcheurs sont encore agriculteurs. Les épouses des pêcheurs qui assurent une part du travail agricole sont également très impliquées dans les activités de valorisation des débarquements (transformation artisanale et commercialisation en frais)

Les pêcheurs wolof de Guet-ndar sont de véritables migrants, ils se déplacent le long de la côte jusqu'en Guinée-Bissau, ce qui leur permet d'exercer une influence considérable sur les autres populations maritimes.

Les lebu sont répartis le long de la façade maritime du Cap-Vert jusqu'à la Petite-Côte. Agriculteurs et maraîchers en milieu rural, ils sont également fortement impliqués dans des activités urbaines à DAKAR, capitale du Sénégal.

Les nyominka et les lebu migrent en dehors de la saison agricole, le long de la Petite-Côte vers la Gambie et la Casamance. La sécheresse qui frappe la région depuis 1968, cause du déclin voire de la disparition de certaines activités agricoles, comme la riziculture dans les îles du Saloum, a renforcé la vocation halieutique de certaines populations côtières comme les nyominka pour qui l'exploitation des ressources marines est la principale source de revenus.

2.3 LES TECHNIQUES DE PÊCHE

2.3.1 DESCRIPTION

La pêche artisanale sénégalaise fait appel à des pirogues traditionnelles qui sont extrêmement diversifiées, à partir d'un modèle de base unique (pirogue guet-ndarienne). La taille de la pirogue, sa forme et la

ture des matériaux employés, la hauteur des bordés, le nombre de planches pour les constituer, l'emplacement du moteur ect... sont autant de facteurs, variables non pas au hasard mais bien en fonction de critères précis:

- engins de pêche
- conditions du milieu (force de la houle! existence d'une barre à franchir:)
- distance des lieux de pêche et temps de navigation
- ethnologie du propriétaire

a.- Les lignes

Utilisées essentiellement pour la pêche des serranidés, des sparidés et des sparidés, elles sont tenues à la main sur des pirogues motorisées, à voile ou à rame. Elles portent 1 à 5 hameçons dont la grosseur varie avec l'espèce recherchée et mesurent 100 à 200 mètres selon la profondeur des lieux de pêche.

b.- Les filets dormants

Différents types doivent être distingués: les filets de fond capturent des requins, des yett (cymbium), des soles, des langoustes, des sarranidés, des serranidés; les filets de surface visent des espèces pélagiques de petite taille (sardinelles, ethmaloses).

c.- Les filets dérivants

Utilisés essentiellement en zone d'estuaire ces engins s'inspirent de techniques anciennes connues par les pêcheurs de fleuve (somono, zjo, subalbe). Ils peuvent être de surface (féfé-féfé) ou de pleine eau (yolal).

d.- Le filet maillant encerclant

C'est un filet actif encerclant sans coulisse, dans lequel les poissons viennent se mailler après avoir été encerclés. Sa longueur varie de 50 à 450 m et son maillage est fonction de l'espèce recherchée (ethmalose ou sardinelle), sa chute est de 10 à 20 mètres. Cet engin implique l'utilisation d'une pirogue motorisée de 20 m de long et 5 tonnes de capacité et un équipage de 8 pêcheurs.

e.- La senne tournante

Introduit en 1972 au Sénégal par un projet FAO, cet engin mesure de 50 à 400 m pour une chute de 40 m. C'est un filet actif dans lequel le poisson est capturé par encerclement (et non maillé). Il possède une coulisse qui permet de refermer la poche une fois réalisé l'encerclement. Cet engin est capable de capturer de grandes quantités de poisson pélagique fait appel à:

- deux pirogues, l'une pour porter le filet (12 à 15 m de long pour 5 à 7 tonnes de capacité), l'autre pour transporter les prises (15 à 18 m de long pour 16 à 20 tonnes de capacité)
- trois moteurs de forte puissance (25 ou 40 chevaux) dont l'un de secours.
- un équipage moyen de 28 personnes pour 16 à 20 marins embarqués à chaque sortie.

La diffusion de la senne tournante peut être considérée comme l'événement technique et socio-économique majeur qu'a connu la pêche artisanale sénégalaise au cours des 15 dernières années.

f.- La senne de plage

Longue de 400m à 1 km, elle est prolongée par deux bras de halage de 500 à 600 m. Le maillage de la poche centrale est petit: 30 à 40 mm de maille étirée. Généralement une seule embarcation de 12 à 14 m (motorisée ou non) est utilisée par un équipage moyen de 35 personnes. La senne de plage capture des espèces de faible valeur commerciale souvent destinées à la transformation artisanale. Le petit maillage de la poche (30 à 40 mm étires) permet la capture de juvéniles en grandes quantités.

g.- La pêche au casier

De fabrication locale, les casiers sont déposés dans l'eau et relevés tous les jours. La seiche est l'espèce principale capturée. La pirogue utilisée est la même que pour la pêche à la ligne et/ou au filet dormant. L'équipage moyen est de 2,5 pêcheurs.

h.- Les pirogues glacières pêchant à la ligne

D'apparition relativement récente, il s'agit de pirogues de 10 à 15 m de longueur équipées de cales à glace amovibles adaptées à la forme des pirogues. Ces cales permettent d'effectuer des marées de 3 à 6 jours et d'atteindre des lieux de pêche éloignés moins exploités jusqu'ici. L'équipage moyen est de 5 pêcheurs.

2.3.2.- STRUCTURE DU PARC PIROGUIER

Pour l'année 1983, le CRODT a recensé sur le littoral 4415 pirogues opérationnelles (c'est à dire susceptibles de prendre la mer) en mai et 4457 en septembre. Par contre, le nombre de pirogues actives (c'est à dire ayant pêché au cours du mois précédant l'enquête) s'élevait en mai à 2200 et 1864 en septembre, les taux d'activité respectifs étant de 50 et 40 %.

Le regroupement par régions d'enquête en septembre fait apparaître une concentration des pirogues actives au Cap-Vert (alors que cette région ne dispose pas de "grands centres"), viennent ensuite, par ordre décroissant, la Grande Côte, la Petite Côte, le Sine Saloum et la Casamance (fig. 2).

La répartition des effectifs par type d'engins montre une nette domination des pirogues pêchant à la ligne et/ou au filet dormant et/ou au casier. Les pirogues filet de sennes tournantes représentent 6% de l'effectif total, les pirogues porteuses de poisson (sennes tournantes) 5,5%, les pirogues de sennes de plage 4% et les pirogues de filets maillants encerclants 2,4%. Ces chiffres doivent être relativisés en raison d'une importante mixité des unités de pêche qui redéploient leur effort sur des stocks différents selon les saisons.

Le taux de motorisation du parc piroguier est très élevé: 85%.

On a recensé 55 et 131 pirogues équipées de cales à glace en mai et en septembre. Cette croissance saisonnière s'explique par les difficultés de conservation en saison chaude ainsi que par la reconversion temporaire d'unités de pêche à la senne tournante. Ces pirogues sont surtout présentes au Cap-Vert et sur la Petite Côte où la proximité de marchés rémunérateurs

mettant de valoriser dans les meilleures conditions les espèces de haute valeur qu'elles débarquent.

L'analyse des migrations inter-régionales en mai et septembre montre que la Grande Côte et le Sine Saloum connaissent un exode permanent de leur flot piroguier tandis que la Petite Côte et la Casamance bénéficient de la venue de migrants durant les deux périodes étudiées. Seul le Cap-Vert connaît une inversion de son solde migratoire avec le retour en hivernage des pirogues parties en Casamance (fig 2 et 3).

2.3.3.- ESTIMATION DE LA POPULATION DE PECHEURS ET DES REVENUS

a.- Population de pêcheurs

La population de pêcheurs est estimée à partir du nombre de pirogues opérationnelles recensées en 1983 multiplié par une estimation de l'équipage moyen par type d'unité de pêche.

ESTIMATION DE LA POPULATION DE PECHEURS MAI ET SEPTEMBRE 1983

TYPE D'ENGINS	UNITES DE PECHE		PECHEURS	
	MAI	SEPTEMBRE	MAI	SEPTEMBRE
SENNES TOURNANTES	263	269	7364	7532
FITETS MAILL. ENCERC.	143	108	1144	864
SENNES DE PLAGE	130	175	4550	6125
LIGNES, F.D., CASIERS	3515	3528	14060	14412
PIROGUES GLACIERES LI.	55	131	275	655
TOTAL	4106	4211	27393	29288

L'estimation précédente, obtenue à partir du nombre d'unités de pêche opérationnelles (et non pas actives) est un maximum, le nombre effectif des pêcheurs actifs à un moment donné étant susceptible d'importantes variations.

b.- Estimation de la valeur ajoutée dégagée par la pêche artisanale

La valeur ajoutée de la pêche artisanale, véritable indicateur de sa contribution au produit national brut, est estimée en déduisant de la valeur des prises des unités de pêche les consommations intermédiaires (inputs). Les estimations ont été obtenues à partir d'un suivi annuel d'un échantillon de 80 unités de pêche (WEBER, à paraître) et des enquêtes menées au CRODT sur les prises et les prix au débarquement (CHABOUD, KEBE et al., 1982).

En 1983 la création de valeur ajoutée (V.A.) par ce secteur pouvait se résumer comme suit:

CHIFFRE D'AFFAIRE (VALEUR DES DEBARQUEMENTS):	14.4 milliards f cfa
- CONSOMMATIONS INTERMEDIAIRES	4.4 milliards f cfa
= V.A. BRUTE	10 milliards f cfa
- DEPRECIATION DU CAPITAL	0.7 milliards f cfa
= V.A. NETTE AU COUT DES FACTEURS	9.3 milliards f cfa
- SUBVENTIONS ET TRANSFERTS	1.8 milliards f cfa
= V.A. NETTE AU PRIX DU MARCHE	8.1 milliards f cfa

(Source: DIAKHATE, 1984)

n.b. 1 franc CFA = 0.02 franc français = 0.00285 US \$;

La valeur des "subventions et transferts" indique l'effort financier consenti par la communauté nationale en faveur de la pêche artisanale sous forme de détaxe et subventions des consommations intermédiaires (carburant, moteurs, engins de pêche).

La valeur ajoutée de la pêche artisanale représente 0.8% du PNB en 1983, alors qu'elle emploie 1.2% de la population active.

La valeur ajoutée par pêcheur en 1983 s'élève à 279000 francs. Elle est égale à 2.5 fois la valeur ajoutée dans l'ensemble du secteur primaire (109000 francs, source: Banque Mondiale).

c.-Estimation des revenus des pêcheurs

Dans la pêche artisanale la généralisation de la rémunération à la part implique que ce n'est pas le travail mais son résultat qui est rémunéré. Les formes de partage du produit de la pêche sont spécifiques du type d'un i tés de pêche. La rémunération est soumise aux aléas de la p-oduction.

Dans tous les types d'unités de pêche, le partage est réalisé après déduction des frais communs (carburant, appdt, nourriture équipage, petit entretien des équipements).

Pour la pêche à la ligne et au casier,, les gains sont répartis comme suit:

- 1 part pour la pirogue
- 1 part pour le moteur (sil'unité est motorisée>
- 1 part pour chaque pêcheur

Pour les filets dormants et les filets maillants encerclants, l'engin reçoit également une part. Avec la senne de plage, la moitié des gains rémunère le filet l'autre moitié étant partagée entre l'équipage. Dans le cas de la senne tournante, qui a introduit de nouveaux rapports de production, le partage résulte d'un compromis prenant en compte le coût élevé de l'investissement et la taille importante de l'équipage:

- 113 pour le filet qui constitue l'élément le plus coûteux
- les 2/3 restants partagés à raison d'une part pour chaque pirogue, 1 part pour chaque moteur et une part pour chaque pêcheur, soit au total 25 parts. Notons que les parts de l'armateur (propriétaire des pirogues, moteurs et de la senne) constitue 35/75 des gains, soit environ la moitié (WEBER, 1983). Ces modes de partage constituent des "moyennes", des variables importantes peuvent exister en fonction de plusieurs facteurs: équipage

familial ou non, unité de pêche migrante ou sédentaire, rémunération supérieure pour un type précis de travail spécialisée (Capitaine par exemple).

Les revenus moyens des pêcheurs, estimés à partir des résultats du sondage d'unités de pêche (WEBER, à paraître) et d'une étude dans la région du Cap-Vert (KEBE, 1983) figurent au tableau suivant.

ESTIMATION DES REVENUS DE PECHEURS (en f. cfa) (AVRIL 1981- AVRIL 1982)

UNITE DE PECHE	CA/SORTI E	CI/SORTI E	REU. PECHEUR /SORTIE	NB SORTI ES	REV. PECHEUR ANNUEL
SENNE TOURNANTE	50239	22296	962	200	192400
PMLFDC (1)	9310	5124	677	200	135400
PJLFDC (2)	3195	1237	653	200	68460
FIL.MAIL.ENCERC.	11522	8776	260	140	52000
S.P.	33598	14593	682	140	95480

(1) PMLFDC: pirogue moteur pêchant à la ligne et/ou au filet dormant et/ou au casier

(2) PMLFDC: pirogue voile ou rame pêchant à la ligne et/ou au filet dormant et/ou au casier

3.-LA COMMERCIALISATION DES DEBARQUEMENTS DE LA PECHE ARTISANALE

La commercialisation des débarquements de la pêche artisanale est réalisée par un grand nombre de commerçants et transformateurs dont l'organisation et les méthodes de travail pourraient être qualifiées d'informelles dans la mesure où elles échappent en grande partie à tout contrôle administratif et statistique. Ces pratiques commerciales ne sont pas guidées par des objectifs uniquement économiques mais aussi par la nécessité du maintien voire du renforcement de réseaux de relations inter-personnelles et inter-communautaires qui constituent le substrat social indissociable de ces activités.

La commercialisation se fait sous deux formes: en frais par des vendeurs qui alimentent en priorité le marché national; en transformé par l'intermédiaire d'une très importante industrie de la transformation artisanale et de commerçants qui approvisionnent à la fois le marché national et celui des autres pays africains.

Le principal débouché reste néanmoins le marché national où la consommation de poisson est primordiale pour la satisfaction des besoins nutritionnels.

3.1 LE ROLE DU POISSON DANS LA NUTRITION AU SENEGAL

Les enquêtes alimentaires de l'ORANA (office de recherche sur l'alimentation et la nutrition en Afrique) font ressortir l'importance de la consommation de poisson dans la fourniture de protéines animales. Dans toutes les régions du Sénégal (à l'exception du Sénégal oriental), la part du poisson dans la consommation de protéines animales est supérieure à 75%. Dans l'avenir il est probable que le rôle du poisson augmente encore en raison des difficultés de l'élevage dues à la sécheresse chronique dans la

région depuis 1968. La consommation par tête quotidienne est de 52 gr pour l'ensemble du pays. Elle connaît d'importantes variations géographiques: elle chute de 101 gr en milieu urbain à 23 gr en zone rurale. Par ailleurs, le rôle du poisson sec augmente en milieu rural: sa part dans la consommation totale de poisson y est de 57% contre 25% en ville. L'éloignement par rapport à la côte va de pair avec une augmentation du rôle du poisson sec dans le régime alimentaire. Ceci s'explique à la fois par des disparités de revenu et par des difficultés croissantes d'approvisionnement en poisson frais dès que l'on s'éloigne à l'intérieur du pays.

3.2 LA COMMERCIALISATION EN FRAIS.

Elle absorbe environ 60% des débarquements de la pêche artisanale, soit 96000 tonnes de poisson.

3.2.1 LES AGENTS DE LA COMMERCIALISATION EN FRAIS

La commercialisation en frais connaît une division et une spécialisation du travail relativement importantes.

Les intervenants suivants doivent être distingués:

- les mareyeurs
- les détaillants
- les commissionnaires de marché et les semigrossistes
- les autres intermédiaires.

a.- Les mareyeurs: ce terme recouvre une définition légale et une pratique effective qui ne coïncident pas. Le décret de 1973 qui fixe les conditions légales de l'exercice de cette activité définit trois catégories de mareyeurs (avec des domaines d'intervention bien délimités) dans l'intention d'éviter une concentration verticale excessive. Dans la pratique ce décret est peu respecté, beaucoup de commerçants ne sont pas déclarés et ne limitent pas leurs activités aux domaines prévus par le règlement. Il semble donc plus judicieux de définir ces agents à partir des fonctions économiques qu'ils exercent:

- achat du poisson sur les plages
- conditionnement et transport du poisson vers des marchés relativement éloignés
- distribution et vente en gros sur les marchés
- pratique régulière de cette activité à titre principal.

Un recensement effectué en 1983 par le CRODT de Saint-Louis à Joala a permis d'estimer que l'essentiel du mareyage dans cette zone est le fait d'une centaine de commerçants spécialisés.

b.- les détaillants: il s'agit de l'ensemble des intermédiaires qui assurent la distribution finale auprès des consommateurs et s'approvisionnent auprès des mareyeurs ou de leurs représentants sur les marchés. Il s'agit d'une activité essentiellement féminine qui génère un grand nombre d'emplois.

c.- les semi-grossistes et commissionnaires: leur fonction se limite à l'achat de grandes quantités de poisson auprès de mareyeurs pour le redistribuer ensuite auprès des détaillants. Parfois ils agissent en tant que représentants de mareyeurs importants et perçoivent ainsi un pourcentage sur la valeur de la vente.

d.- les autres intermédiaires: collecteurs sur les plages, petits commerçants ou bana-bana qui réalisent un micro-marayage très actif autour des centres de débarquement.

3.2.2 LES CIRCUITS ET LES MARCHES

a.- Le marché intérieur.

Deux types de circuits doivent être distingués ici:

- les circuits courts, lieux d'un micro-marayage très actif réalisé par de petits commerçants bana-bana qui ne disposent que de moyens techniques de transport et de conservation très limités.

- Les circuits longs qui drainent le poisson vers les grands marchés urbains et les marchés ruraux de l'intérieur. Ils sont surtout desservis par des marayeurs disposant de véhicules dont l'usage est réservé au transport du poisson.

Parmi les marchés desservis on peut distinguer:

- les grands marchés urbains (Dakar, capitales régionales), bien approvisionnés quotidiennement par l'ensemble des points de débarquement. La gamme des espèces proposée y est très diversifiée. Ces marchés ont à la fois une fonction d'approvisionnement et de redistribution vers des marchés de moindre importance.

- les marchés secondaires urbains qui assurent l'approvisionnement des marchés périphériques des grandes agglomérations et celui des villes secondaires. La gamme des produits est plus réduite et la qualité moins bonne que sur les grands marchés.

- les marchés ruraux quotidiens ou hebdomadaires approvisionnés moins régulièrement et moins abondamment et où seules les espèces de moindre valeur, plus accessibles à des revenus limités, sont offertes.

b.- à l'exportation

Jusqu'en 1983, 45% environ (DEME, 1983) des débarquements de la pêche artisanale étaient exportés sous forme de farine ou congelés par l'intermédiaire d'usines de traitement. Aujourd'hui ce pourcentage est plus faible à la suite de l'arrêt de la production de farine de poisson par l'usine de Djifère au Sine-Saloum (30000 tonnes en 1980). A l'heure actuelle sont largement exportés des produits de luxe (langoustes) ou des espèces fines (mérus, soles). Il semble que le manque de qualité des produits offerts par la pêche artisanale soit une contrainte sérieuse pour le développement des exportations par ailleurs encouragée par les autorités politiques qui ont instauré une subvention à l'exportation égale à 10% de la valeur FOB.

3.2.3.- PRATIQUES COMMERCIALES ET FONCTIONNEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMERCIALISATION DU POISSON FRAIS

Le terme traditionnel doit être employé avec prudence pour décrire les circuits commerciaux auxquels nous nous intéressons ici (COUTY, 1971). En effet, ils ne sont ni archaïques, ni figés. Ce qui les caractérise (COUTY, Ibid.), c'est l'importance du facteur travail par rapport au capital. Ceci ne signifie pas que la recherche du profit n'est pas un des objectifs des commerçants. Certains le recherchent même en priorité et une évolution technologique accompagnée d'un processus d'accumulation est visible (COUTY, ibid.; CHABOUD, 1983).

a.- Les pratiques commerciales

Celles des mareyeurs sont **relativement** complexes, tant au niveau des fonctions **économiques** que des relations avec les autres agents économiques impliqués dans la **filière**. Les fonctions économiques et techniques des mareyeurs sont **multiples**: achat sur les plages, conditionnement, expédition et transport, vente en gros sur les marchés, financement "informel" des **pêcheurs** et des détaillants. Les autres agents remplissent des fonctions moins complexes: vente de détail, de demi-gros, micro-commerce. Il faut souligner que la fonction de stockage est quasiment absente du circuit du poisson frais dans la mesure où aucune infrastructure de froid fonctionnelle n'est à la disposition des commerçants, La conservation du poisson tout au long de la **chaîne** de commercialisation est très précaire (Le poisson est mélangé à de la glace, en l'absence de tout dispositif d'isolation thermique adéquat).

b.- Les stratégies commerciales des mareyeurs

On observe une tendance à une **intégration verticale** croissante entre pêche et mareyage. Si un mouvement déjà ancien, d'amont en aval, existait déjà avec la reconversion d'anciens pêcheurs dans la commercialisation; une tendance plus récente est apparue avec l'implication de mareyeurs dans le **pêche** en tant qu'armateurs (comme propriétaires de tout ou partie du **capital** de pêche d'une unité de production). Ce dernier phénomène est très net sur la Petite-Côte où les commerçants ont vite compris l'intérêt qu'ils avaient à s'impliquer dans le développement de la **pêcherie** à la senne tournante depuis 1973 (CHABOUD, 1983).

Les mareyeurs renforcent également leur influence économique dans la **pêche** par d'autres moyens: ils accordent souvent des **prêts** aux pêcheurs pour l'achat d'équipements, pour le financement initial des campagnes de **pêche**, ou pour des dépenses cérémonielles (baptêmes, mariages). En contrepartie ils **beneficient** d'une priorité à l'achat des captures de leur débiteur et en retirent une assurance d'**approvisionnement** régulier de leurs moyens de transport. A l'inverse, les mareyeurs ne payent souvent le poisson aux **pêcheurs** qu'après l'avoir vendu et dans ce sens **beneficient** donc d'avances de **trésorerie** à court terme de la part des pêcheurs. Cette pratique est source de conflits lorsque les mareyeurs **prétextent** de **mauvaises** conditions de vente pour **renégocier** les prix initialement convenus.

Peut-on, à la lumière des éléments précédents, parler d'une domination économique des **intermédiaires** sur les producteurs? Aborder sous cet **angle** l'appréciation des **échanges** de prestations entre pêcheurs et mareyeurs ne nous semble pas **très fécond**. Il vaut mieux rechercher la **rationalité économique** cachée qui sous-tend ces **phénomènes** économiques qui sont **répandus** dans la plupart des **pêcheries** artisanales (du tiers-monde et des pays industrialisés occidentaux). Elles sont **mentionnées** dans des zones aussi **différentes** que la Malaisie (R. FIRTH, 1949), le Ghana (LAWSON et KWEI, 1969), la Nouvelle Angleterre (J. WILSON, 1980). Comme le propose ce dernier auteur, l'existence de **coûts** de transaction **très élevés** dans la **filière** du poisson (en raison du **caractère** périssable des produits, de la dispersion des points de vente, de l'inégal **accès** à l'information, de la **physionomie** toujours **changeante** des **marchés**) encourage pêcheurs et commerçants à **préferer** des relations stables, entretenues par des **échanges** de prestations, même au prix de l'abandon d'opportunités plus intéressantes à court terme.

c.-fonctionnement économique de la distribution du poisson frais

-la formation des prix au débarquement :

Elle est surtout caractérisée par des variations de très grande amplitude. Pour une même espèce on peut observer des variations de l'ordre de 500% entre le début et la fin des débarquements. Ce phénomène est dû à la capacité d'écoulement instantané limitée, en l'absence de possibilités de stockage suffisantes. Des fluctuations saisonnières existent, en relation avec les variations de débarquements et de la demande (notamment la demande de la transformation artisanale moins active en saison humide). Des écarts de prix importants existent entre les lieux de débarquement, l'éloignement des grands centres de consommation urbains agit négativement sur le niveau des prix. De même dans les petits centres de débarquement où la demande des mareyeurs est moins importante! les prix sont plus bas que dans les grands points de débarquement.

L'analyse des prix au débarquement permet de mettre en évidence une nette différenciation des produits (CHABOUD 1983, 1985), quelques grands groupes d'espèces peuvent ainsi être distingués:

- Les espèces de haute valeur dont le prix ne descend jamais en dessous de 300 f/kg: mérous, soles, langoustes, destinés essentiellement aux grands marchés urbains ou bien à l'exportation.

- Un groupe intermédiaire comprenant des sparidae (*pagrus spp* et *pagellus spp*), des pomadasidae, le tassergal (*Pomatomus saltatrix*).

- Un dernier groupe dont le prix ne dépasse pas 150 f/kg. Il s'agit d'une part de petits pélagiques (sardinelles, ethmaloses) et de gros poissons (requins, raies) pêchés au filet dormant et destinés essentiellement à la transformation artisanale.

-La formation des prix sur les marchés

Ici aussi la caractéristique principale des prix de gros et de détail est leur extrême variabilité. Pour les prix de gros, c'est l'abondance des apports quotidiens qui explique leurs mouvements. Des fluctuations saisonnières sont également visibles, en fonction des campagnes de pêche. Prix de gros et de détail sont étroitement corrélés, la marge de détail perçue par les détaillants est relativement élevée. Dans l'ensemble la formation des prix dans le système de commercialisation est assez concurrentielle, bien que toutes les conditions "classiques" de la concurrence ne soient pas remplies. Le marché n'est pas "transparent", l'accès à l'information y est inégal selon les acteurs. Certaines barrières à l'entrée, notamment d'ordre sociologique, existent. Enfin l'absence d'une prime de qualité ne permet pas aux produits de meilleure qualité d'être mieux rémunérés.

Les coûts de commercialisation sont par contre très élevés. Une étude réalisée en 1981 a fait ressortir l'importance des coûts de commercialisation dans la formation du prix final du poisson. L'absence d'équipements adaptés pour les mareyeurs génère des charges très lourdes notamment pour le glaçage du poisson. Les pertes physiques de poisson ne sont pas rares, l'absence d'équipement de stockage ne permettant pas de limiter les risques en cas de mévente.

Enfin les conditions de manutention sur les plages, de conditionnement, de transport et de vente sur les marchés sont à l'origine de la qualité très moyenne des produits offerts au consommateur,

3.3.-TRANSFORMATION ARTISANALE ET DISTRIBUTION DU POISSON SEC

La transformation artisanale est une activité présente dans tous les points de débarquement de la pêche artisanale dont elle absorbe environ 40% des débarquements. Loin d'être une activité marginale, simple utilisatrice de surplus, elle a connu au cours des **décennies** passées une **évolution** importante, **parallèle** à celle de la pêche artisanale (DURAND, 1981).

Les techniques sont diverses et correspondent à **différents** marches et sources d'approvisionnement. Le quedi ou poisson fermenté est obtenu à partir d'**espèces** de grande taille, le plus souvent **pêchées** au filet dormant. Il est très prisé des consommateurs **sénégalais** qui l'utilisent comme condiment. Le poisson braisé ou kéthiakh obtenu à partir des **sardinelles** rondes a connu une croissance **concomitante** au développement de la pêche à la senne tournante, C'est une activité qui emploie **aujourd'hui** plusieurs milliers de femmes dans les grands centres de débarquement de la Petite Côte. Le sali ou poisson sale **séché** est produit surtout à partir des raies et requins, il est destiné essentiellement à l'exportation vers d'autres pays africains. Il semble qu'il ait perdu de l'importance depuis l'indépendance en raison du **déclin** des grandes maisons de commerce qui en assuraient l'exportation. Le poisson fumé ou métorah est une technique pratiquée par des transformateurs étrangers (guinéens, maliens) qui exportent leurs produits dans leurs pays d'origine.

La transformation joue un rôle régulateur sur les prix au débarquement lorsque la demande en frais est saturée. Elle génère des flux commerciaux qui alimentent les marchés nationaux, urbains et ruraux ainsi que le marché d'exportation africain. Enfin elle crée un grand nombre d'emplois, surtout féminins.

II.- POLITIQUE ET PLANIFICATION DU SECTEUR DE LA PÊCHE ARTISANALE

1.- ASPECTS INSTITUTIONNELS

1.1.- LES DIFFÉRENTS ORGANISMES IMPLIQUÉS

Différents services publics participent à la planification, à la gestion et au **contrôle** des activités liées à la **pêche** artisanale, Dans la mesure où les produits de la mer constituent la principale source de recettes d'exportation (devant les phosphates et l'arachide) au moment où le **Sénégal** traverse une grave crise **financière**, la pêche est un secteur dont l'importance **stratégique** a été reconnue par la **création** d'un secrétariat d'Etat à la **pêche** maritime en 1980.

En 1986, cette institution devait disparaître au profit du **Secrétariat d'Etat** aux ressources animales (**S.E.R.A.**) dont la **compétence** est étendue à la **pêche** maritime et à l'élevage. La Direction de l'Océanographie et des **pêches** maritimes (**D.O.P.M.**), sous la tutelle du **S.E.R.A.**, est chargée de la mise en oeuvre de la politique d'aménagement et de développement des **pêches** maritimes, c'est à dire:

- veiller à l'exploitation rationnelle et à la protection des ressources halieutiques,
- promouvoir le développement d'une flottille et d'une industrie des **pêche** nationales
- élaborer les textes juridiques réglementant les pêcheurs; au **Sénégal**

Le S.E.R.A. s'appuie également sur deux autres structures:

-Une structure scientifique, le Centre de recherches océanographiques de Dakar-Thiarore (C.R.O.D.T) qui fait partie intégrante de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (I.S.R.A). Depuis 1986, l'I.S.R.A., qui dépendait du ministère de la recherche scientifique et technique, est passé sous la tutelle du ministère du développement rural.

Le C.R.O.D.T. a pour tâche de suivre l'évolution des pêcheries et des stocks et de proposer des schémas d'aménagement des pêcheries tenant compte à la fois des facteurs biologiques et des contraintes socio-économiques.

-Une structure de surveillance des pêches dépendant du ministère des forces armées.

En ce qui concerne la planification du secteur de la pêche artisanale, le ministère du Plan et de la Coopération, en liaison avec les autres ministères, prépare les études nécessaires à l'élaboration du plan quadriennal et à la prévision des moyens nécessaires à son exécution. Il suit les projets, la réalisation du plan et en évalue les résultats.

L'institut de technologie alimentaire (I.T.A) est chargé de la recherche sur l'amélioration des techniques de transformation et de conditionnement du poisson.

Enfin, deux autres organismes servent à l'application de la politique des pêches:

- La caisse d'encouragement à la pêche et ses industries annexes (C.E.P.I.A). Créée en 1967, elle est alimentée par la taxe sur les licences de pêche, les droits afférents à la délivrance des cartes de mareyeurs. Elle intervient pour soutenir les produits de la mer vendus à l'extérieur, finance des programmes de recherche et d'étude de marché, participe au financement d'infrastructures, fournit des subventions aux coopératives de pêcheurs.

- Le centre d'assistance à la motorisation des pirogues (C.A.M.P.) a été mis en place en 1972 grâce à une assistance canadienne. Placé sous la tutelle administrative de la D.O.P.M., il est responsable de la distribution auprès des pêcheurs des moteurs hors bord et des pièces détachées. Il est chargé également de la gestion et de l'approvisionnement des centres d'entretien et de réparation des moteurs implantés dans les principaux points de débarquement. Depuis 1985, le C.A.M.P. a été intégré au sein du centre d'aide à la pêche artisanale du Sénégal (C.A.P.A.S) par ailleurs responsable de la mise en place d'un système coopératif de commercialisation des débarquements de la pêche artisanale.

1.2.- LES RELATIONS RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

Les relations entre les instituts de recherche (CRODT, ITA) et les organismes publics chargés de la planification et de l'encadrement des pêches artisanales doivent permettre que les résultats de la recherche puissent être pris en compte dans le processus de prise de décision et que les choix gouvernementaux orientent les programmes de recherche.

Jusqu'en 1986, la coordination des instituts de recherche était assurée par le ministère de tutelle (recherche scientifique et technique) grâce à la commission consultative sur les recherches agronomiques et

océanographiques. Cependant, en raison de la périodicité des réunions de cette commission (tous les ans), se sont développés des contacts directs (non institutionnalisés) entre le CRODT, la DOPM et les professionnels.

La contribution actuelle du CRODT à la planification des pêches concerne le gestion des ressources et la valorisation de la production, il participe à la négociation d'accords de pêche et collabore au programme de suivi et de contrôle des pêches. Il est impliqué dans l'identification et l'évaluation de projets de développement.

2.-LES POLITIQUES D'INTERVENTION DANS LA PECHE ARTISANALE.

2.1. POLITIQUE GENERALE D'INTERVENTION

L'importance des produits d'origine halieutique dans la consommation des populations sénégalaises a conduit les autorités sénégalaises à assigner un rôle d'approvisionnement du marché local à la pêche artisanale tandis que le secteur industriel devait essentiellement procurer des devises. Dans un premier temps (période postérieure à l'indépendance), afin de disposer d'une offre abondante à un prix abordable sur le marché intérieur, les moyens disponibles ont été affectés en priorité au niveau de la production. Les principales formes d'intervention ont concerné la motorisation des pirogues, l'introduction d'embarcations semi-industrielles (cordiers) et de nouveaux engins de pêche, des tentatives d'amélioration de la pirogue traditionnelle, la consolidation du mouvement coopératif, l'amélioration de la transformation artisanale. Dans un second temps, les crédits ont été réorientés en faveur de la commercialisation, en raison de difficultés à valoriser de façon satisfaisante les débarquements croissants de la pêche artisanale. Ces derniers projets ont souvent visé la mise en place d'un système public de distribution.

2.2 LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Nous allons présenter les principales interventions qui ont, pour la plupart, essentiellement visé l'introduction de changements technologiques dans la pêche artisanale.

2.2.1 .REPLACEMENT OU MODIFICATION DES EMBARCATIONS ARTISANALES

Différents projets, depuis 1950, ont visé le remplacement ou la modification de la pirogue traditionnelle. Ils se basent sur un constat des lacunes supposées des embarcations jusque là utilisées: faible stabilité, mauvaise étanchéité, faible durée de vie entraînant un abattage important de troncs d'arbre (contribuant ainsi à la grave déforestation que connaît le Sénégal). Les embarcations "améliorées" proposées pouvaient soit reprendre la forme traditionnelle mais avec des matériaux modernes (fibre de verre, métal, polyester), soit être entièrement nouvelles dans le contexte local (projet "dor is"),

Dans l'ensemble, ces différents projets ont été des échecs (SY, 1982; DIOURY, 1985). Les solutions techniques "nouvelles" proposées ont rarement dépassé le stade de prototype et le coût de ces innovations rend leur possibilité de diffusion très hypothétique. La pirogue traditionnelle est jusqu'à maintenant l'embarcation la mieux adaptée, semble-t-il, aux conditions locales d'utilisation. Elle est le résultat d'une longue évolution, de l'adaptation de techniques de fabrication locales bien

maîtrisées aux nouvelles conditions imposées par l'apparition de nouvelles techniques de pêche. Les critiques émises à son encontre, notamment en ce qui concerne la déforestation, n'ont souvent pas de bases objectives (WEBER, 1981).

2.2.2.- LA MOTORISATION DES PIROGUES

Initiée dans les années 50, la diffusion des moteurs hors-bord dans la pêche artisanale a pris son essor définitif à partir de 1965 avec la vente hors taxe et à crédit des moteurs par le C.A.M.P.. La motorisation a eu un impact considérable, tant du point de vue technique (extension des zones de pêche, diminution des temps de route), qu'économique (développement des migrations à longue distance, modification du capital mis en oeuvre). Aujourd'hui, on peut considérer que le taux de motorisation est proche de 90% et que toutes les pirogues susceptibles d'être motorisées dans des conditions de rentabilité satisfaisante le sont. Depuis quelques années cependant, de sérieuses difficultés d'approvisionnement en pièces détachées et de renouvellement du parc de moteurs sont à l'origine d'immobilisations fréquentes des unités de pêche.

2.2.3.- LE PROJET "CORDIER"

Cette intervention était conçue comme devant mettre en place les conditions d'une transition de la pêche artisanale vers une pêcherie de type semi-industriel. Elle devait permettre l'exploitation de nouveaux lieux de pêche plus éloignés et d'espèces de haute valeur commerciale. Les "cordiers" sont des embarcations "modernes" de 10 à 13 mètres de longueur, utilisant la même technique que les pirogues (palangrotte), mais ont l'avantage de disposer d'une autonomie plus grande (moteur diesel de 75 à 160 ch) et d'avoir des moyens de conservation permettant de ramener du poisson de bonne qualité avec des sorties de 5 à 9 jours.

Les résultats des premières expériences (1959), mettaient en évidence un certain nombre de tendances qui se sont accentuées au cours des années pour finalement aboutir à l'échec de l'armement cordier. Difficultés d'entretien, gestion défailante, manque de formation des équipages, absence d'une politique d'encadrement du projet, telles sont les principales raisons pour lesquelles les unités cordières mises en service n'ont jamais pu atteindre le seuil de rentabilité. Cette expérience montre que toute innovation implique des bouleversements, non seulement d'une technique, mais de tout un système de production, mettant en jeu des connaissances et un contexte économique et social donnés. La pêche cordière n'aurait pas dû être considérée comme une transition entre des formes artisanales et industrielles d'exploitation, mais comme un nouveau type de pêche imposant des efforts de formation et de rigueur dans la gestion (KEBE, 1982).

2.2.4.- L'INTRODUCTION DE LA SENNE TOURNANTE COULISSANTE

L'importance des ressources côtières en petits pélagiques côtiers (sardinelles, chinchards, pelons) jusque là peu exploitées par la pêche artisanale, l'existence d'une forte demande pour le poisson à bon marché, l'expérience réussie de l'introduction de filet maillant encerclant dans les années soixante, ont encouragé les autorités à promouvoir la diffusion de la senne tournante coulissante. Après des essais concluants menés avec le concours de la F.A.O. au début des années soixante-dix, cette nouvelle technologie s'est diffusée rapidement à partir de 1973. En 1983, 265

unités de pêche à la senne tournante ont été recensées (SOCECO-PECHART, 1985), soit 7500 emplois directs. Après la motorisation El s'agit du second bouleversement technologique majeur qu'a connu la pêche piroguière depuis 1960. Ses conséquences sont énormes:

- accroissement sans précédent des débarquements induisant un développement de la commercialisation en frais (certes limitée en raison des contraintes pesant sur cette activité) et l'industrie du braisage artisanal (Kéthiakh), notamment sur la Petite-Cote (DURAND, 1981).

- effets technologiques induits avec la construction de pirogues de grande taille capables de transporter des prises importantes (jusqu'à 20 tonnes).

- introduction de nouvelles formes d'organisation du travail et de nouveaux rapports de production. Les équipages nombreux rendus nécessaires par cette technique (près de 30 membres d'équipage) sont formés en partie grâce à un appel à de la main d'oeuvre non spécialisée originaire de l'agriculture. Ceci contribue à la résorption du sous-emploi chronique durant la saison sèche (de novembre à juin). Enfin l'importance du capital investi (6 millions de f cfa par unité de pêche aujourd'hui), est à l'origine de l'introduction d'un nouveau système de partage des gains, plus favorable à la rémunération du capital.

2.2.5.- LES PROJETS D'INTERVENTION DANS LA COMMERCIALISATION

Jusqu'au milieu de la décennie précédente les investissements réalisés en faveur de la pêche artisanale ont été affectés en priorité au développement des activités de pêche en amont. Par contre, au cours de deux derniers plans quinquennaux, d'importants projets visant l'amélioration de la commercialisation ont été financés. Leur justification partait du constat d'un certain nombre de déficiences dans la distribution du poisson frais (CHABOUD, 1985):

- l'absence d'infrastructures de conservation sur les plages rend vulnérable le pêcheur devant le mareyeur et affecte la qualité du poisson dès le début de la chaîne de commercialisation. C'est la justification du projet CAPAS.

- les garanties offertes par le mareyage traditionnel sont insuffisantes en ce qui concerne la qualité du poisson et la régularité dans l'approvisionnement des marchés. C'est la justification du projet chaîne du froid.

2.2.5.1.- LE PROJET CHAÎNE DU FROID

Depuis 1975, 5 complexes frigorifiques ont été installés dans les régions intérieures du Sénégal. Dans l'ensemble, les résultats obtenus ne correspondent pas aux objectifs visés. Certains centres n'ont eu qu'une activité éphémère, d'autres ont une activité très irrégulière. La plupart d'entre eux n'arrivent pas à dégager des recettes suffisantes pour compenser les charges d'exploitation. Enfin la fonction de stockage- et de redistribution du poisson est apparue secondaire par rapport à la production de glace destinée à la consommation. Par ailleurs, les centres mis en place n'ont jamais été utilisés par les mareyeurs privés. Ces projets surdimensionnés ont souffert de lacunes dans le domaine de la gestion et de la maintenance.

2.2.5.2.- LE PROJET C.A.P.A.S.

C'est le plus important projet réalisé en matière de commercialisation du poisson frais. Il a été financé par l'aide canadienne. Partant du constat "des déficiences du système traditionnel" (exploitation des producteurs par les intermédiaires, marges commerciales trop élevées, qualité insuffisante des produits offerts, desserte insuffisante des marchés de l'intérieur), le projet devait atteindre deux objectifs principaux en se substituant aux intermédiaires privés:

- l'augmentation du revenu des pêcheurs
- l'approvisionnement à bas prix des marchés de l'intérieur

Les centres de mareyage mis en place par le projet dans certains grands points de débarquement (KAYAR, RUFISUUE, JOAL) disposent de chambres froides, d'un parc de véhicules isothermes et d'une fabrique de glace. Ils sont placés sous la responsabilité théorique des unions régionales des coopératives, la direction du projet apportant son concours pour l'encadrement, l'entretien et le contrôle financier.

L'analyse des résultats après une année d'exercice montre que les trois centres n'ont commercialisé que 1700 tonnes de poisson (soit 1% des débarquements de la pêche artisanale), ce qui correspond à une moyenne quotidienne de 7 tonnes et est inférieur à la quantité commercialisée par certains gros mareyeurs.

Ces difficultés sont imputables en grande partie à une analyse préalable erronée des circuits de commercialisation et des relations entre les différents niveaux le composant. La réussite du système de commercialisation coopératif supposait l'existence de rapports très conflictuels entre producteurs et commerçants, ce qui n'est pas le cas. Par ailleurs les prix d'achat des intermédiaires sont suffisamment rémunérateurs pour concurrencer les centres de mareyage à l'achat du poisson sur les plages. Les charges de structure allourdissent le prix de revient du poisson commercialisé par les centres et hypothèquent leur rentabilité. En l'état actuel, le projet ne peut espérer commercialiser plus de 10% des débarquements de la pêche artisanale (WEBER, 1983; CHABOUD, 1985)

2.2.6.-LA TRANSFORMATION ARTISANALE

Plusieurs projets d'amélioration de la transformation artisanale mise en place à Saint-Louis, à Mballing (près de Mbour), ont échoué pour différentes raisons. A Saint-Louis les fours solaires mis en place étaient peu adaptés, tandis qu'à Mballing les transformatrices ont refusé le déplacement de leur lieu de travail vers la nouvelle zone aménagée.

A l'heure actuelle, L'I.T.A. met au point, en collaboration avec les transformateurs, certaines innovations contre les attaques d'insectes et pour améliorer la qualité des produits: tentes solaires, "moustiquaires", insecticides. Les transformateurs sont prêts à accepter des innovations, si elles apportent une réelle amélioration de leurs conditions de travail et de la rentabilité de leurs activités. Mais trop souvent les technologies mises au point et leur vulgarisation échouent, car elles sont pensées en dehors du cadre culturel, économique et social dans lequel elles doivent s'inscrire (DURAND, 1983).

2.3.-LES POLITIQUES D'ACCOMPAGNEMENT

La mise en place des différents projets a été accompagnée de mesures plus générales censées fournir un cadre économique et social favorable à leur réalisation.

Tout d'abord la mise en place de coopératives de pêcheurs dont l'implantation sur l'ensemble du littoral a beaucoup aidé la diffusion des moteurs et des nouveaux engins de pêche. D'abord suscité par des maisons de commerce privées soucieuses d'obtenir le remboursement des crédits consentis aux pêcheurs, le mouvement coopératif a été repris en main par la D.O.P.M. lors de la création du Centre d'aide à la motorisation (C.A.M.P.) en 1970. Initialement limitée à la motorisation, le rôle des coopératives s'est étendu à la commercialisation avec la création du C.A.P.A.S.

Ensuite l'instauration d'une politique de détaxe des consommations intermédiaires de la pêche artisanale qui devait permettre aux pêcheurs artisans d'adopter les innovations technologiques dans des conditions de rentabilité satisfaisante (du moins à leur niveau...). Le carburant pirogue, les moteurs hors-bord, les sennes tournantes et d'autres équipements peuvent être achetés hors-taxe sous réserve de l'appartenance à une coopérative et de la disponibilité de ces intrants.

3.- LES LIMITES DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES PECHEES ET LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE GENERALE D'AMENAGEMENT

3.1.-LES LIMITES DE LA POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DES PECHEES

Si la politique de développement a pleinement rempli son rôle en matière de diffusion de progrès technologique, comme en témoignent les succès de la motorisation et de l'introduction de la senne tournante, des éléments récents laissent à penser qu'elle a atteint ses limites, du moins sous sa forme actuelle.

-certaines formes d'exploitation ont connu des baisses de rentabilité importantes au cours des dernières années. Jusqu'en 1982 la pêcherie à la senne tournante était très rentable; elle connaît aujourd'hui des difficultés liées semble-t-il à un phénomène de surpêche localisée sur la Petite-côte.

-l'accès libre est le principe d'attribution de la ressource qui régit jusqu'ici la pêche artisanale. Or depuis quelques années des conflits de pêche successifs ont éclaté montrant les limites de ce mode d'accès lorsque les pêcheries atteignent un certain stade de développement. Ces conflits sont de différents types:

-internes à la pêche artisanale, entre utilisateurs d'engins fixes et d'engins actifs, entre pêcheurs migrants et pêcheurs sédentaires
- entre pêcheurs artisans et pêche industrielle.

La politique d'aide généralisée sous forme de détaxe des intrants, si elle se pérennise, risque de présenter un bilan global négatif. D'une part elle a permis une extension de l'effort de pêche peut-être supérieur à l'optimum économique (notamment pour les sennes tournantes). D'autre part elle coûte cher au budget de l'Etat dans une conjoncture de crise économique. En 1983, on a pu estimer les transferts en faveur de la pêche artisanale à 1.8 milliards de francs soit 12 % de la valeur des débarquements. Certaines pratiques illégales (marche parallèle du carburant détaxé) rendent nécessaires un contrôle accru dans la distribution des

entrants détaxés.

La politique d'encadrement montre aussi des signes d'essoufflement, la D.O.P.M. et le C.A.P.A.S. n'ont pu trouver de solutions au cours des années passées à la pénurie de moteurs et de pièces détachées qui ont remis en cause les acquis de la motorisation. L'extension de l'intervention au domaine de la commercialisation, loin de régler les problèmes auxquels sont confrontés les structures d'encadrement, a alourdi leurs tâches.

Enfin la politique d'aide à la pêche artisanale dépend intégralement, pour le financement des investissements, du recours à l'aide étrangère, avec la dépendance financière qui en découle. La pratique de l'aide liée et les préférences des donateurs extérieurs impliquent des choix technologiques qui sont parfois critiquables.

3.2. - VERS UNE POLITIQUE GLOBALE D'AMENAGEMENT DES PECHEES ?

Par aménagement global des pêches, on entend un ensemble de mesures visant à optimiser non pas seulement l'exploitation des ressources! mais l'ensemble des activités qui constituent la filière pêche artisanale.

Au niveau de l'exploitation, il conviendrait de mieux maîtriser l'évolution temporelle et spatiale de l'effort de pêche. Certaines régions disposent encore de ressources peu exploitées, alors que pour d'autres le potentiel de pêche est pleinement utilisé, une redistribution partielle de l'effort de pêche s'avère donc indispensable. Cette redistribution ne peut se faire sans la mise en place de nouvelles infrastructures dans les sites de débarquement des régions jusque là peu pourvues (fourniture de carburant, pistes et routes de desserte, aires de transformation! ect...). Contrôler l'effort de pêche signifie également mieux maîtriser la politique de subventions à la pêche. Elle devrait être plus sélective et ne viser que des types d'exploitation précis. Enfin elle devrait être limitée dans le temps afin de ne pas permettre une croissance trop élevée de l'effort de pêche. On peut se demander si une politique de transfert de subventions de l'exploitation vers la commercialisation ne permettrait pas de résoudre à la fois le problème de l'effort de pêche et celui de la valorisation des débarquements.

BIBLIOGRAPHIE

- CHABOUD (C.), 1983.- Le mareyage au Sénégal. Duc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 87, 112 pages, 52 tabl., 40 fig.+ bibli o.
- CHABOUD (C.), 1984.- L'importance économique des petits pelagiques côtiers dans la pêche artisanale sénégalaise. In: Compte-rendu de la réunion tenue au CRODT sur l'Etat des ressources en petits pelagiques côtiers, 12 juin 1984, Doc. int. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Th i aroye, pp. 17-21.
- CHABOUD (C.), KEBE (M.), 1985.- L'amélioration de la manutention et de la distribution du poisson à terre, Evaluation d'un essai de vulgarisation de containers isothermes, Communication à la consultation FAO des experts sur la technologie du poisson en' Afrique, LUZAKA (ZAMBIE), 21-25 Janvier 1985, 10 pages, 1 fig., tabl . + ann.

- CHABOUD (C.), 1985.- **Sénégal: les petits pélagiques de la côte Sud**, Actuel Développement, Mai-Juin 1985, n°66, pages 37-3'3.
- CHABOUD (C.), 1985.- La commercialisation des débarquements de la pêche artisanale, commerce "traditionnel" et projets de développement, l'exemple **sénégalais**. Communication à l'atelier FAO/COPACE sur le développement et l'aménagement des pêches artisanales en Afrique de l'Ouest, LOME, Togo, 20 au 29 Nov, 1985, 32 pages.
- CHAU'JEAU (J.P.), 1982.- La navigation et la pêche dans l'histoire du littoral **sénégalais**. In Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 84: 25-36.
- CHAUUEAU (J.P.), 1983.- Sociologie de la pêche artisanale maritime au **Sénégal: méthodologie et recherches en cours**. In Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 84: 37-54.
- CHAWEAU (J.P.), 1984.- La pêche piroguière **sénégalaise: les leçons de l'histoire**, doc. inédit, 19 pages.
- CHAUVEAU (J.P.), 1984.- Histoire de la pêche maritime et politique de développement de la pêche au Sénégal. (Représentations et pratiques du dispositif de l'intervention moderniste). Communication au colloque littoral milieux et sociétés, Boulogne sur Mer, nov. 1984, 37 pages.
- CORMIER (M.C.), 1981.- Le marché au poisson de la Gueule-Tapée à Dakar. Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 85, 90 pages.
- DEME (M.), 1983.- Les exportations de poisson de la pêche artisanale **sénégalaise**. In Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 85: 1-28.
- DIOURY (F.), 1985.- Mutations technologiques dans la pêche artisanale, in CRODT: "Approche globale du système pêche dans les régions du Sine-Saloum et la Casamance", Août 1985, publ. restr. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye: 319-390.
- DIOURY (F.), 1984.- Pêche artisanale et pêche industrielle, concurrence ou complémentarité ?. Doc. int. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 8 pages.
- DURAND (M.H.), 1982.- Aspects socio-économiques de la transformation du poisson de mer au **Sénégal**. Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 103, 95 pages.
- DURAND (M.H.), 1984.- La pêche artisanale au **sénégal**, 1 'approche d'une enquête, mémoire pour le DEA d'économie du développement, Université de Paris I Panthéon Sorbonne, UER économique 7, 56 pages + biblio + tabl. + ann.
- FONTANA (A.), WEBER (J.), 1983.- Aperçu de la pêche maritime **sénégalaise**, Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 121, 34 pages.

- IRTH (R.), 1949.- Malay fishermen, their peasant economy, keagan, Trubner and Co, London, 347 pages.
- REON (P.), WEBER (J.), 1982.- Djifère au Sénégal, la pêche artisanale en mutation dans un contexte industriel; Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, à paraître, 82 pages.
- EBE (M.), 1981.- La pêche cordière au Senegal, bilan et perspectives. Arch. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 99, 67 pages.
- EBE (M.), 1982.- La pêche cordière au Sénégal, Doc. rnt. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 81, 19 pages.
- EBE (M.), 1982.- L'approvisionnement en poisson de la région du Cap-Vert. Communication à la consultation FAO des experts sur la technologie du poisson, Casablanca, (Maroc), 7-12 juin 1982. In Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 84, 55-90.
- EBE (M.), CHABOUD (C.), CORMIER (M.C.), DIAW (C.), 1985.- Aspects socio-économiques liés à la pêche. In CRODT: "Approche globale du système pêche dans les régions du Sine-Saloum et de 1 a Casamance", Août 1985, publ. restr. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye: 393-672.
- AWSON (R.), KWEI (E.), 1974.- African entrepreneurship and economic growth, a case study of the fishing industry of Ghana. GUP, 262 pages.
- EBERT (J.P.), 1983.- Hydrologie et dynamique des eaux du plateau continental sénégalais. Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 89, 99 pages.
- DOCCO-PECHART, 1985. - Recensement de la pêche artisanale maritime au Sénégal, mai et septembre 1983. Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 101, 51 pages.
- EBER (J.) 1980.- Socio-Économie de la pêche artisanale en mer au Sénégal: hypothèses et voies de recherches. Rev. socio-éco. ISRA, 4; In Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 84: 3-24.
- EBER (J.), 1982.- Pour une approche globale des probl Pmes de la pêche: la filière du poisson au Sénégal. Communication à la consultation FAO d'experts sur la technologie du poisson en Afrique, Casablanca (Maroc), 7-12 juin 1982, in Doc. sci. Cent. Rech. océanogr. Dakar-Thiaroye, 84: 97-109.
- EBER (J.), FONTANA (A), 1983.- Pêche et stratégie de développement. Discours et pratiques. Réunion d'experts FAO sur les stratégies de développement des pêches, Rome, 14-15 mai 1983, 11 pages,
- MILSON (J), 1980.- Adaptation to uncertainty and small number exchange: the new england fresh fish market, The Bell journal of economics, vol. 11, n°2, Autumn 1980, 494-504.

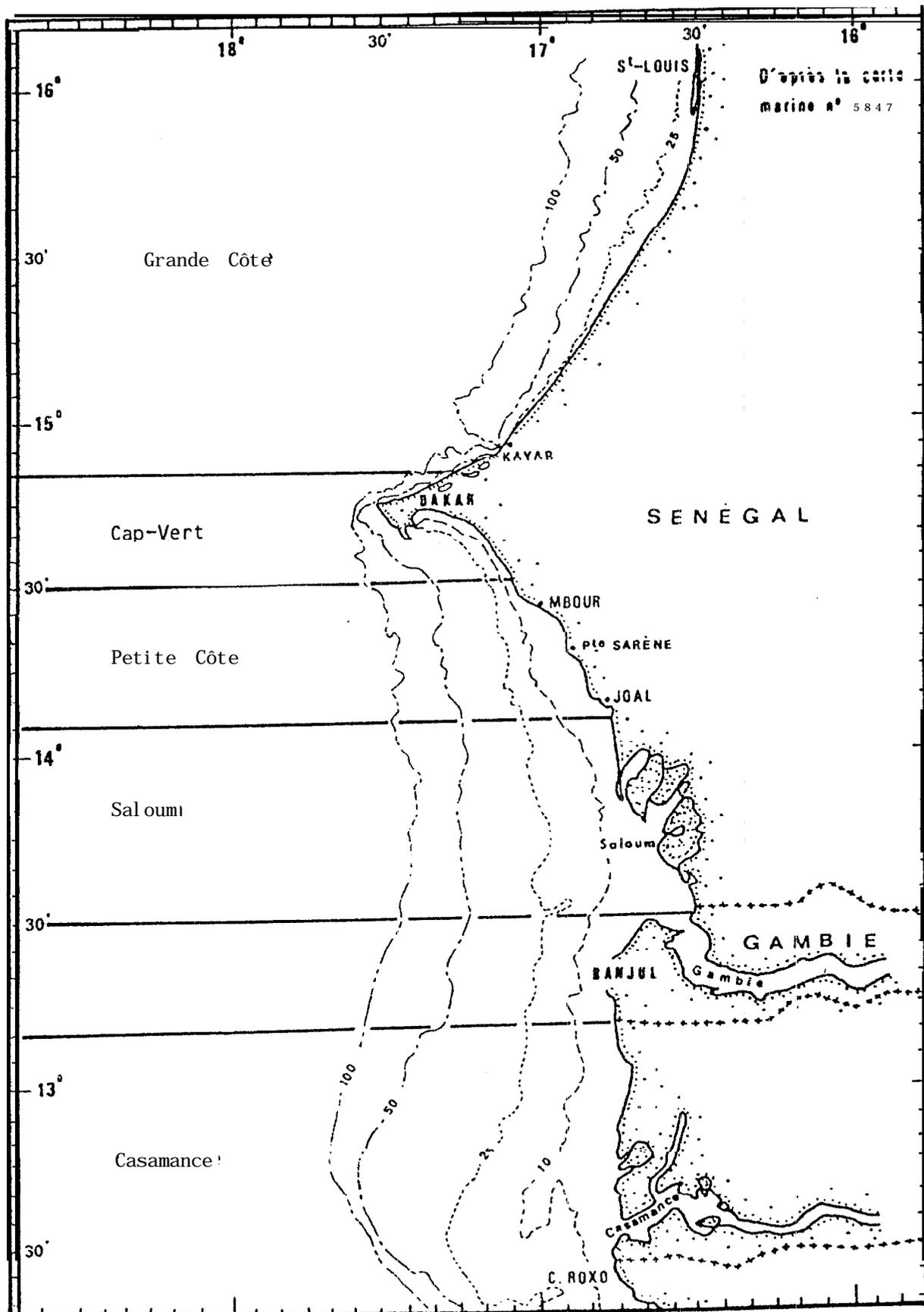


Fig. 1.- La façade maritime du Sénégal

Source : CRODT

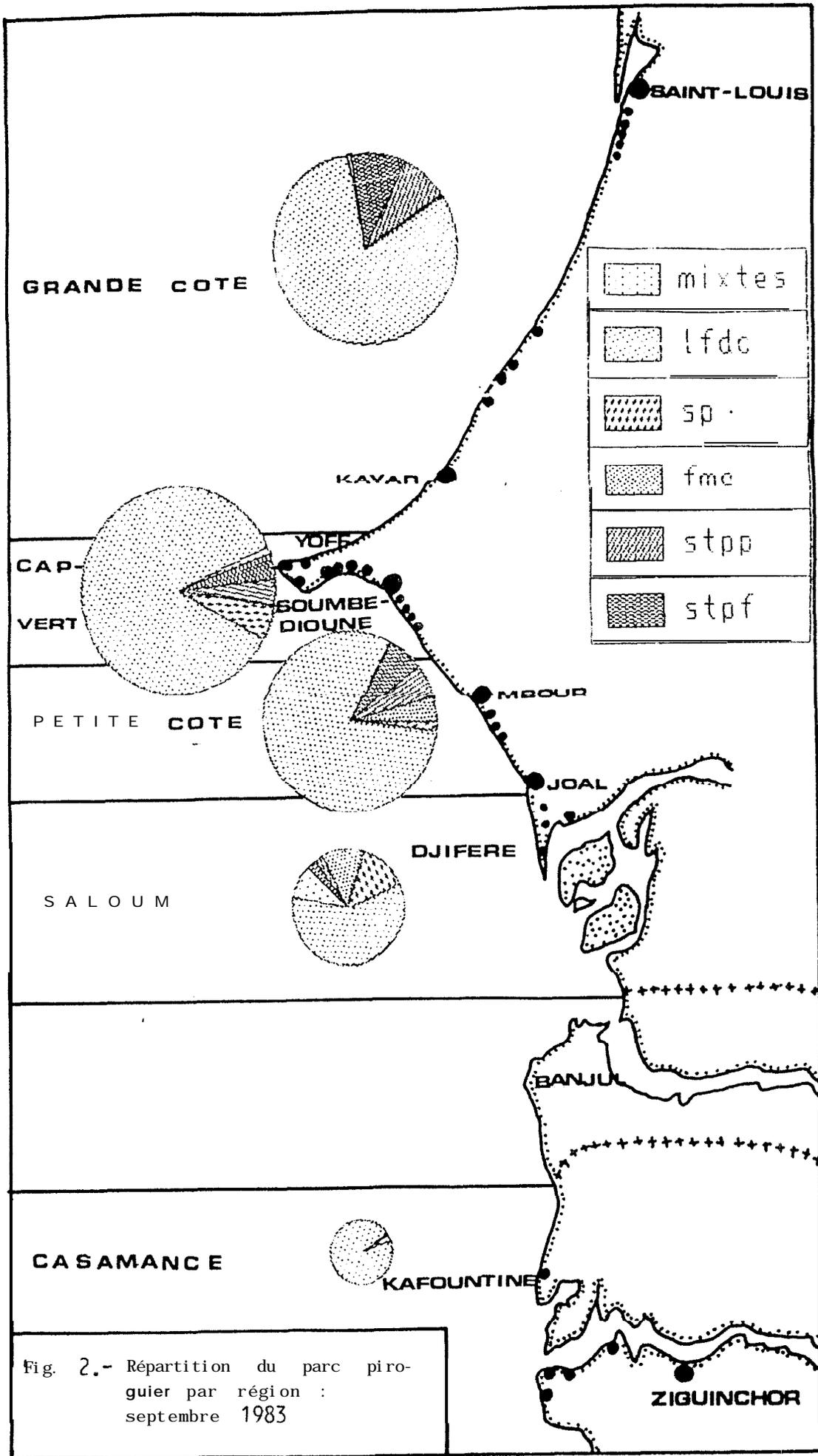


Fig. 2.- Répartition du parc piroguier par région :
septembre 1983

Echelle 1/1 000 000°

S
E
N
E
G
A
L

CRAN DE CÔTE

CAP-
VERT

PETITE
CÔTE

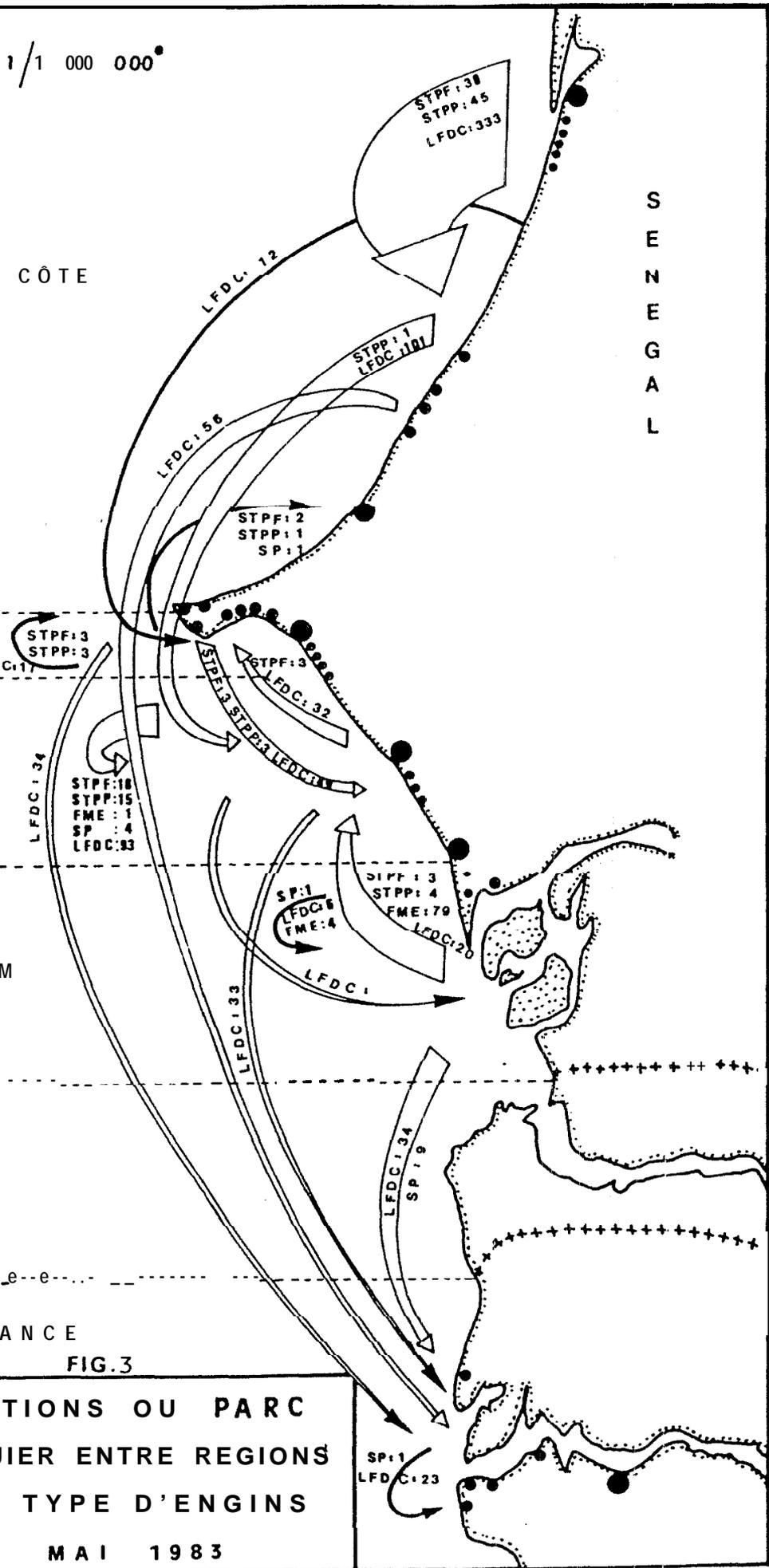
SALOUM

CASAMANCE

FIG.3

MIGRATIONS OU PARC
PIROGUIER ENTRE REGIONS
ET PAR TYPE D'ENGIN

MAI 1983



Echelle: 1/1 000 000°

S
E
N
E
G
A
L

GRANDE CÔTE

CAP-
VERT

PETITE
CÔTE

SALOUM

CASAMANCE

FIG. 4

MIGRATIONS DU PARC
PIROGUIER ENTRE REGIONS
ET PAR TYPE D'ENGIN
SEPTEMBRE 1983

